

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 31 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 10  
 Pouvoirs : 2  
 Votants : 12

**Date de convocation et d'affichage :**

25 octobre 2024

**Numéro :**

D20241031-254

**Objet :**

Mise en place du projet Sport Santé Dombes

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	
MIONNAY	Émilie	FLEURY		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	E. ESCRIVA

 Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

 Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien de la santé chez le sujet sain dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et à prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies chroniques (prévention tertiaire).

Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques.

La Plateforme Sport-Santé de l'Ain est reconnue comme Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) par l'Agence Régionale de la Santé et le Service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (ex DDCS) et a été labellisée Maison Sport Santé le 14 janvier 2020 par le ministère des Sports et ministère des Solidarités et de la Santé.

La plateforme propose un parcours évolutif d'accompagnement à la pratique d'activité physique adaptée selon sa situation, accessible avec ou sans prescription médicale :

- Un entretien individuel afin de cerner la demande et comprendre les besoins et les envies en matière d'activités physiques.
- Un bilan de condition physique (force, souplesse, équilibre et endurance) et un bilan global (confiance, environnement)
- La définition d'un programme d'activité physique adaptée, avec pratique en ateliers ou une orientation vers une structure sportive.
- Bilan mensuel.

A l'automne 2023, un projet de développement d'Ateliers Passerelles animés par la plateforme Sport Santé a débuté sur le territoire en partenariat avec la Communauté de Communes, le centre social La Passerelle, le centre social Eclat et la piscine Nauti Dombes Gisèle Baconnier.

Les bilans se déroulent au sein des centres sociaux, les ateliers se déroulent dans des salles mises à disposition par les communes de Châtillon sur Chalaronne (mardi matin) et Saint André de Corcy (mardi après-midi). Les ateliers aquatiques se déroulent le mercredi matin avec un créneau horaire réservé.

Le coût des Ateliers Passerelles pour les bénéficiaires est défini sous condition de ressources, le reste à charge pour le bénéficiaire est de 1, 2 ou 3€ par séance pour les ateliers terrestres et 3, 5 ou 7€ par séance pour les ateliers aquatiques.

Le développement de ce projet a permis de passer de 11 à 25 bénéficiaires en un an sur le territoire.

Il ressort de ce projet que les bénéficiaires se trouvent, pour certains, démunis pour une pratique autonome en structure sportive après le passage en ateliers passerelles. Le besoin recensé met en avant la nécessité de créer d'un atelier intermédiaire permettant la transition vers une pratique autonome.

Face à ce constat, il a été présenté en conseil communautaire, le 10 octobre, le développement d'un projet sport santé en Dombes avec une notion de parcours plus complet, menant à l'autonomie.

Ce parcours est pensé en plusieurs étapes pour le bénéficiaire, chaque personne pouvant démarrer son parcours à l'étape qui correspond à ses besoins. La notion de progression et d'accompagnement est essentielle pour garantir la réussite de la personne dans la reprise d'activité physique.

Offre sport santé en Dombes :

- Préalable : entretien individuel précisant la demande et les besoins ainsi qu'un bilan de condition physique réalisé par la plateforme sport santé.
- Ateliers Passerelles animés par la plateforme sport santé.
- Atelier sport santé animé par un.e éducateur.trice sportif.ve du pôle service aux habitants de la Communauté de Communes
- Pratique autonome en association ou structure privée

Il convient de définir les modalités de fonctionnement de l'atelier Sport/santé animé par la Communauté de Communes.

**Objectif :** permettre aux personnes qui ont dépassé le stade de l'Atelier Passerelle ou qui aurait la capacité d'intégrer directement l'atelier Sport Bien santé et qui ne seraient pas encore prête ou qui ne trouve pas d'offre de structure privée ou associative de poursuivre une activité physique autonome.

**Modalités pratiques :**

- Groupe : 10 personnes maximum
- 1 heure de séance
- Période scolaire
- Encadré par une éducatrice sportive de la Communauté de communes

Les ateliers débiteront dès la fin de l'année 2024 le lundi sur la commune de Saint-Paul-de-Varax.

**Conditions d'accès :**

- Réalisation de l'entretien et des bilans en amont de la pratique
- Inscription à l'atelier sport santé sur la plateforme Dombes Connect avec règlement en ligne
- Ouvert à tous avec une priorité pour les habitants de la Communauté de Communes

**Participation financière :**

Afin d'inscrire le bénéficiaire dans la continuité des ateliers passerelles et de le rendre autonome dans la démarche de reprise de l'activité physique, il est proposé d'appliquer le même barème que la plateforme sport santé, calculé sur le Quotient Familial :

<b>ATELIER SPORT SANTE</b>	
<b>BAREME DE PARTICIPATION FINANCIERE</b>	
<b>QUOTIENT FAMILIAL (QF)</b>	<b>TARIF</b>
< 800	1 €
Entre 801 et 1250	2 €
> 1251	3 €

*QF= Revenu imposable N-1 / Nombre de parts fiscales du foyer*

Pour l'année 2024-2025, la dépense financière pour la Communauté de Communes liée à ce projet est estimée à 3 300€ ce qui correspond au coût de l'encadrement par l'éducatrice sportive. Le projet étant expérimental, il ne nécessite pas d'achat de matériel sur cette année, le Service Commun Enfance Jeunesse disposant de matériel suffisant. La salle est mise à disposition par la commune de Saint Paul de Varax, ce qui ne génère pas de coût supplémentaire. Les recettes liées aux participations financières sont estimées à 360€.

Le parcours sport santé en Dombes est pensé autour de la notion de partenariat avec la plateforme sport santé mais également avec les structures sportives associatives et privées du territoire.

Parallèlement au développement de l'atelier, l'année 2025 permettra le renforcement du partenariat initié en 2024 avec les structures sportives associatives et privées, dans le but d'élargir la proposition en matière de sport santé et sport bien-être par des acteurs labellisés sur le territoire.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver la mise en place et les conditions d'accès de l'atelier sport santé animé par la Communauté de Communes,
- D'approuver le barème de participation financière pour les années 2024 et 2025,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'atelier sport santé.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la mise en place et les conditions d'accès de l'atelier sport santé animé par la Communauté de Communes,
- **D'approuver** le barème de participation financière pour les années 2024 et 2025,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'atelier sport santé.

Ainsi fait et délibéré, le 31 octobre 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

